



Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 13 janvier 2020

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 13 janvier 2020 et à laquelle étaient présents ;

Présences : **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme. Suzanne Vachon, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour
Lundi 13 janvier 2020

- 1- Assermentation de la nouvelle conseillère district 1
- 2- Ordre du jour
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal
- 5- Demande de Sintra pour renouvellement de l'autorisation carrière, sablière
- 6- Période de questions
- 7- Avis de motion modification au règlement de zonage 2008-271
- 8- Incendie
- 9- Voirie
 - a) Subvention réseau routier ajout demande du député avant les fêtes
 - b) Appel d'offre camion 10 roues avec équipements
 - c) Carte de crédit affaires pour la municipalité
 - d) MRC : achat radar pédagogique
 - e) Achat porte de garage
- 10- Loisirs
 - a) Offre d'emploi – intervenante en loisirs
 - b) Dépôt projet mural – fonds culturels
 - c) Plaisir hiver - autorisation véhicules hors route – sleigh ride
 - d) Cours de Zumba- demande de local

- 11- JP Cadrin : équilibrage du rôle d'évaluation
- 12- Internet fibre optique
- 13- Demande de Cooptel : câbles réseau Bell et enfouir
- 14- MRC du Val-Saint-François : escouade verte
- 15- Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000\$
- 16- Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 17- Rapport d'émission des permis 2019
- 18- Lettres recommandées : arrérages
- 19- Période de questions
- 20- Comptes
- 21- Correspondance
- 22- Varia

ASSERMENTATION DU CONSEIL

Le maire invite la conseillère, Suzanne Vachon, à signer le livre de délibération pour enregistrer l'assermentation de son mandat.

2020-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 6 POUR

2020-01-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 2 décembre 2019 ainsi que le procès-verbal du 5 décembre 2019 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTION : 6 POUR

Correctif résolution 2020-02-02 : 5 POUR 1 ABSENTION

La conseillère Suzanne Vachon n'avait pas assisté à ces séances, élection le 8 décembre 2019.

2020-01-03 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- SINTRA INC. DIVISION OUEST

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra inc. (division ouest) présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but de renouveler l'exploitation d'une sablière et gravière sur le lot 5 817 304, Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie actuellement exploitée est de 1.53 hectare ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il n'y a pas d'endroit approprié pour l'exploitation d'une sablière et gravière hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 817 304 est situé en zone AF-5 et que l'extraction est autorisée dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de Sintra Inc. (division ouest) pour renouveler le droit d'exploitation d'une sablière et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

AVIS DE MOTION

Monsieur Yves Gagnon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2020-271-07 modifiant le règlement de zonage 2008-271 et ses amendements dans le but :

- D'ajuster les limites des zones du plan de zonage STC-Z-01 afin d'intégrer les modifications liées à la rénovation cadastrale;
- De modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires et temporaires séparés du bâtiment principal par une rue;
- De modifier la distance minimale à respecter entre une clôture et le chemin;
- De modifier les dispositions concernant les résidences de tourisme.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

INCENDIE

2020-01-04 FORMATION OFFICIER NON-URBAIN

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers sont prêts à suivre une formation en sécurité, incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service (formation officier non-urbain);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude prévoit la formation d'un (1) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'inscrire M. Emmanuel Pujol à la formation officier non-urbain et de déboursier les frais de formation et de repas.

ADOPTION: 6 POUR

CAMION-CITERNE

Jean Labrecque, directeur incendie, informe le conseil que des gens seraient intéressés par l'acquisition du camion-citerne actuel.

VOIRIE

2020-01-05 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE A LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Vachon, attaché politique pour le Député de Richmond, André Bachand, a contacté Monsieur Hervé Provencher, maire pour la disponibilité d'un montant d'aide financière additionnelle dans le cadre du PAARM 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, rechargement, de drainage afin d'offrir un bon état des routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit informer le bureau du Député de la localisation et la nature de travaux réalisés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien que les travaux réalisés dans le cadre de ce programme se décrivent comme suit ;

Glissière de sécurité
Rechargement de la chaussée Rang 9
Tabliers de ponts

QUE l'équipe de voirie a exécuté les travaux.

QUE le coût des travaux est 33 309\$ excluant les frais de machineries et de main d'œuvre.

ADOPTION : 6 POUR

2020-01-06 APPEL D'OFFRES CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DENEIGEMENTS PAR SYSTÈME ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QU'un camion de dix roues doit être remplacé pour la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule de dix roues pour la voirie et le déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater la directrice générale et le responsable de voirie pour procéder à un appel d'offres sur le système d'appel d'offres du gouvernement SAEO pour un camion avec l'équipement approprié.

ADOPTION: 6 POUR

2020-01-07 CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIÉRANT QU'il est opportun de détenir une carte de crédit Visa Affaire Desjardins pour le département de voirie de la municipalité de Saint-Claude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude autorise l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins d'une limite de 2000\$ par carte.

QUE le conseil autorise l'émission de cette carte au nom de;
Ghislain Daigle, responsable de voirie 2 000\$

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis.

ADOPTION: 6 POUR

2020-01-08 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RADARS PÉDAGOGIQUES ET PARTICIPATION À L'ACHAT REGROUPE DE RADARS PÉDAGOGIQUES PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la réception de la lettre d'annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes (en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat d'un radar pédagogique;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC

QUE la municipalité de Saint-Claude souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport d'activités exigées par le ministère des Transports pour la reddition de compte;

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

QUE le maire, monsieur Hervé Provencher, de même que le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Lavertu sont autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

ADOPTION: 6 POUR

2020-01-09 ACHAT D'UNE PORTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT QU'UNE porte de garage doit être remplacée pour le bon fonctionnement de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de procéder au remplacement de la porte-numéro 1 du garage municipal par la compagnie Portes Promax inc. au coût de 4 560\$.

ADOPTION: 6 POUR

LOISIRS:

AFFICHAGE DE POSTE - D'INTERVENANT EN LOISIRS (REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ)

L'intervenante en loisirs, Madame Marie-Claude Juneau-Poudrier, sera absente temporairement en raison d'un congé de maternité.

Il y a lieu de conserver une ressource pour le département des loisirs afin d'organiser les différents services et évènements;

La directrice générale, France Lavertu, a fait les démarches et le processus d'appel de candidatures pour l'ouverture de ce poste intervenant en loisirs (remplacement temporaire, congé de maternité). Les candidatures sont acceptées jusqu'au 27 janvier prochain.

Le comité des loisirs sera le comité de sélection.

2020-01-10 DÉPÔT PROJET MURAL - FONDS CULTURELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François a annoncé l'ouverture de l'appel de projets annuel du Fonds d'initiatives culturelles (FIC);

CONSIDÉRANT QUE le FIC soutient des projets dans des disciplines aussi variées que la musique, le théâtre, les arts visuels, les métiers d'art, l'histoire, le patrimoine et le tourisme culturel.

CONSIDÉRANT QUE le montant maximum de l'aide financière par projet est de 3 000 \$ et ils doivent être déposés avant le 14 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de déposer un projet de mural sur l'estrade du terrain de balle au fonds culturel.

QUE le maire, monsieur Hervé Provencher, de même que l'intervenante en loisirs, madame Marie-Claude Juneau-Poudrier soient autorisés à signer tous les documents requis pour le projet.

ADOPTION: 6 POUR

2020-01-11 CIRCUIT DU SLEIGH RIDE ET AUTORISATION POUR LES VTT ET LES MOTONEIGES - PLAISIR D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plaisir d'hiver, le traditionnel sleigh ride en voitures et tracteurs avec VTT ou motoneiges aura lieu pour l'année 2020.

CONSIDÉRANT QUE le parcours a lieu dans les chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'autoriser les VTT et les motoneiges à faire partie de l'évènement du 15 février et 16 février 2020 jusqu'en fin d'après-midi.

QUE le circuit emprunté est Rang 7, Route de l'église, Rang 8 et Grande-Ligne.

QUE les VTT et les motoneiges sont autorisés à circuler dans tous les chemins municipaux pour cet évènement.

ADOPTION : 6 POUR

2020-01-12 OFFRE DE COURS DE ZUMBA ; MARY LÈNE DALLAIRE

CONSIDÉRANT QUE Madame Virginie Fortin ne revient pas avec des cours de Zumba en début d'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Fortin désire offrir le service de cours de Zumba à la salle au Centre Aux Quatre Vents;

CONSIDÉRANT QUE les périodes de location seraient d'une durée de dix semaines à partir de février 2020;

CONSIDÉRANT QU'un local est nécessaire pour tenir l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de favoriser la tenue de l'activité physique dans les locaux du centre aux Quatre Vents, et ce à un tarif réduit à 10\$ par soir de cours.

QUE Madame Dallaire sera la responsable des lieux et de l'activité. Une clé lui sera remise. Le local doit être réservé auprès du Groupe Entraide pour conserver et ainsi garantir la tenue de l'activité (lundi soir).

ADOPTION : 6 POUR

IP CADRIN : ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

2020-01-13 INTERNET FIBRES OPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas desservie en matière de fibres optiques à la maison;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la fibre optique à la maison est au bénéfice de l'ensemble de la Municipalité et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de permettre l'implantation du Réseau sur le territoire de la Municipalité, celle-ci juge opportun d'octroyer une aide financière afin d'assurer la desserte « Fiber to the home » (ci-après FTTH) de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut octroyer une aide financière pour l'installation d'équipements devant servir à la distribution des services de

télécommunication, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser la conclusion d'une entente pour le déploiement de la fibre optique à domicile (ftth) avec COOPTEL, coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ c. C-67.2) ayant son siège social au 5521, chemin de l'Aéroport, Valcourt (Québec) JOE 2L0.

QUE Monsieur le Maire, Hervé Provencher, ainsi que la directrice générale, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer l'entente et tous autres documents requis.

QUE la Municipalité s'engage à verser une aide financière pour les cinq (5) prochaines années et le montant de celle-ci sera pris à partir du surplus accumulé.

ADOPTION : 6 POUR

2020-01-14 DEMANDE DE COOPTEL : Câbles Réseau Bell et Enfourir

**PROJET : DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU FTTH 0001422-Z02-S03
Plans p 148 à p 175 date 28-11-2019**

CONSIDÉRANT QUE COOPTEL a déposé une demande de consentement pour l'installation d'un câble de fibre optique sur Totron Bell existant, installation d'un câble et enfouir dans une tranchée ouverte poteaux et installation de piédestal de type 106 avec boucle de 15m.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien du déploiement de réseau par la Compagnie COOPTEL dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée au plan 158 date du 28-11-2019 accompagnant la demande pour l'installation de piédestal.

ADOPTION : 6 POUR

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS : ESCOUADE VERTE

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

DÉPÔT- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

CONSIDÉRANT l'article 961.4 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste tous les contrats la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2019.

Liste des contrats et des dépenses de plus de 25 000\$:

Nom	Détails - objet	Total Achats
9074-6827 QUÉBEC INC.	Système d'alarme, génératrice, entrée Pointe Marchand, bornes électriques, réparations électriques	57 677,92\$
BEAUREGARD, FOSSES SEPTIQUES	Vidange fosses septiques	48 699,30 \$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	Diesel, essence	110 558,08\$
CONSTRUCTION DLP	Gravier, pierre	106 374,05\$
DESJARDINS SÉCURITÉ	RVER	26 268,62 \$

FINANCIÈRE		
DIVERS PROPRIÉTAIRES	Règ. 2018-312 Emprunt installations septiques	305 411,77 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	Travaux Rang 8 et retenue de garantie	54 987,25 \$
GRADERS PRO	Réparation niveleuse	60 722,31 \$
GROUPE ULTIMA, MMQ	Assurance	31 074,00 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	31 603,07 \$
LES CONSTRUCTIONS MAURICE ET CLAUDE INC.	Gravier et abrasifs	34 778,79 \$
MINISTÈRE DU REVENU	DAS	123 996,05 \$
MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, droit barrage	119 384,75 \$
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS	Quotes-parts	119 017,47 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS	56 327,38 \$
RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX	Collecte ordures et plastiques agricoles	33 813,01 \$
SOMAVRAC INC.	Calcium liquide	40 994,55 \$
VALORIS	Enfouissement ordures	32 163,94 \$
VIVACO	Membranes, ponceaux, divers matériaux	30 521,39 \$

Cette liste sera déposée dans les documents sur le site Internet de la municipalité.

RAPPORT 2019 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-313 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

Considérant que l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

La directrice générale dépose le rapport pour l'année 2019.

DÉPÔT- LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS 2019

L'officier en bâtiment et environnement, Jennifer Bergeron, dépose la liste des permis et certificats émis pour l'année 2019.

2020-01-15 ENVOIE DE LETTRE RECOMMANDÉE: ARRÉRAGES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE les propriétés, dont les taxes municipales 2019, 2018 ou autres soldes ne sont pas acquittées (9 dossiers);

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit des dispositions pour les arrérages de taxes et que les propriétaires doivent être avisés par lettre recommandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la directrice générale soit autorisée à procéder en temps opportun aux envois de lettres recommandées et/ou signification par huissier pour les situations suivantes;

- propriétaires, dont les taxes municipales des années passées (arrérages) ou autres comptes restent impayés
- pour les comptes qui restent seulement une partie de taxes impayées (balance de compte) supérieure à 300\$
- pour les comptes dont le total de l'année 2019 est dû.

QU'ils soient avisés de régler le solde restant afin d'éviter des procédures judiciaires définies au Code municipal (vente pour taxe ou bref de saisie).

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2020-01-15 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, et appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201901240 à 201901408 pour un montant total de 194 118,44\$ ainsi que du numéro 202000001 à 202000017 pour un montant total de 47 945,91\$.

Les paies du mois de décembre 2019 pour un total 43 821,68\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de décembre 2019.

VARIA

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURES : 20 heures et 40 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a.